DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
Ribécourt–Dreslincourt

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N° **2024-051**

ARRETÉ TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, RESTRICTION DE CIRCULATION, INTERDICTION D'ARRET ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES ET INTERDICTION DE CIRCULATION DES PIÉTONS SUR LE TROTTOIR RUE VOLTAIRE ET RUE SEVERINE (AU NIVEAU DE LA PARCELLE CADASTRÉE AK 247)

Prolongation de l'arrêté municipal n°2024-008 du mardi 16 janvier 2024

Nous, **Jean-Guy LÉTOFFÉ**, Maire de la Ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8 et R 411.25 à R 411.28, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et suivants, L.2213.1 et suivants ;

Vu le nouveau Code Pénal et plus particulièrement l'article R.610-5 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.113-2 ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24.11.1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu l'arrêté général traitant du stationnement et de la circulation sur la Commune en date du 30 décembre 2003 ;

Vu l'arrêté municipal n°2024-008 du mardi 16 janvier 2024 délivré à la société T.R.D portant autorisation d'occupation du domaine public, restriction de circulation, interdiction d'arrêt et stationnement des véhicules rue Voltaire et rue Séverine, dans le cadre de la réalisation d'une extension du réseau gaz afin d'alimenter les bâtiments collectifs sociaux sur les parcelles cadastrées AK 247 et 207 du mercredi 24 janvier 2024 au vendredi 23 février 2024 ;

Vu la demande du vendredi 02 février 2024 par laquelle la société précitée sollicite une prolongation de l'autorisation susvisée, afin d'assurer la continuité des travaux jusqu'au samedi 23 mars 2024 ;

Vu l'intérêt Général ;

J.a

Considérant que cette intervention et la libre circulation des véhicules rue Voltaire, à proximité du chantier sont incompatibles ;

Considérant que cette opération et la libre circulation des piétons sur le trottoir rue Voltaire, devant l'accès aux parcelles susvisées sont incompatibles ;

Considérant que cette intervention et la libre circulation des véhicules rue Séverine, à proximité du chantier sont incompatibles ;

Considérant que cette opération et la libre circulation des piétons sur le trottoir rue Séverine, devant l'accès aux parcelles susvisées sont incompatibles ;

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures pour assurer la sécurité et prévenir les accidents qui pourraient se produire lors des travaux ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de Police Générale, d'assurer la sûreté, la commodité du passage, la sécurité et la salubrité publique dans la Commune en prescrivant les mesures portant réglementation sur la circulation, l'arrêt et le stationnement de la voie publique ;

ARRETONS :

Article 1er : : Le présent arrêté prolonge l'arrêté municipal n°2024-008 du mardi 16 janvier 2024 sur la période **du samedi 24 février 2024 au samedi 23 mars 2024.**

Article 02 : Les dispositions émises dans les articles de l'arrêté susvisé demeurent applicables **du samedi 24 février 2024 au samedi 23 mars 2024.**

Article 03 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recourt devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 04 : Monsieur le Directeur Général des Services de Ribécourt-Dreslincourt, Monsieur l'Adjudant-Chef Commandant la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 05 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

. Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Cantonal de Thourotte,
. Monsieur l'Adjudant-Chef Commandant la Brigade de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt,
. Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt,
. La société T.R.D,
. Les Services Techniques Municipaux,
. Archives.

Ribécourt-Dreslincourt, le mercredi 21 févier 2024

Jean-Guy LÉTOFFÉ
Maire

MIS EN LIGNE LE 22/02/24